

STÉRÉOTYPES
EQUILIBRE
VISIBILITE
GENRE
VIOLENCE
FEMME
JUSTICE
OBJECTIFS
SOUTIEN
ACCES
PROGRAMME
POUVOIR
DROITS
HUMAIN
STEREOTYPES
ISTANBUL
RESPECT
ACCES
DROIT
STATEGIE
EQUILIBRE
GENRE
CHANCES
POUVOIR
HUMAIN
SOUTIEN
RESPECT
ACCES
OBJETIFS
VIOLENCE
HUMAIN
DROIT
VIOLENCE
HUMAIN
DROIT

D'autres informations
sont-elles disponibles ?

La Recommandation établit une liste de documents utiles et d'instruments de référence permettant aux pays ou aux institutions de se joindre à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ouvrir
la voie à une
plus grande égalité
entre les femmes et les
hommes dans le secteur
audiovisuel

une Recommandation du
Conseil de l'Europe



Comité de rédaction 2017 - Strasbourg

Liens vers les sites internet :

Texte intégral de la recommandation :

[www.coe.int/fr/web/eurimages/
recommandation-and-follow-on-activites](http://www.coe.int/fr/web/eurimages/recommandation-and-follow-on-activites)

Eurimages et l'égalité entre les femmes et les hommes :

www.coe.int/fr/web/eurimages/genderequality

CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE
FR - 67075 Strasbourg Cedex

eurimages



OBJECTIF
50♀ | 50♂
D'ICI 2020

Recommandation pour l'égalité entre les femmes
et les hommes dans le secteur audiovisuel

eurimages



Qu'est-ce qu'une Recommandation ?

Le Conseil de l'Europe, principale organisation de défense des droits de l'homme en Europe, publie régulièrement des lignes directrices à l'intention de ses 47 États membres sur les politiques ou les actions à mettre en œuvre dans des domaines spécifiques. Ces orientations prennent la forme de recommandations non contraignantes et les autorités nationales sont encouragées à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis.



Pourquoi rédiger une Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel ?

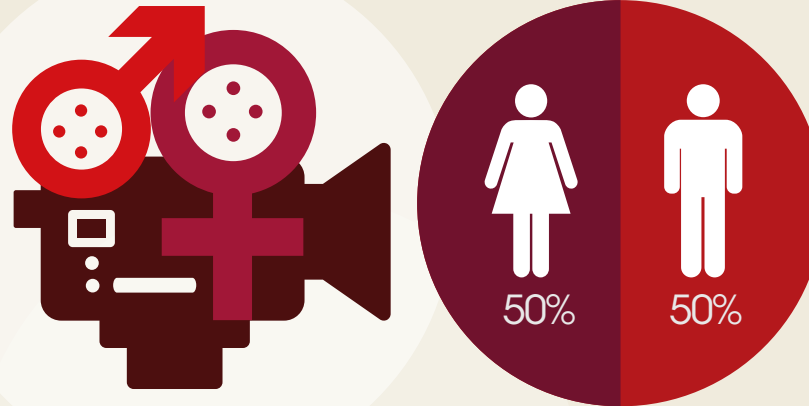
La Recommandation du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel identifie les inégalités existantes, que ce soit dans le domaine du cinéma, de la télévision ou des jeux vidéo, et propose des mesures pour y remédier.

Elle indique des lignes directrices claires à l'intention des pays, associations, instituts cinématographiques et festivals, et à toute personne soucieuse de contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes en offrant des conseils pratiques sur la manière d'atteindre cet objectif.

Quelles sont les différentes mesures présentées ?

Les cinq mesures clés proposées sont les suivantes :

1. Revoir la législation, les réglementations et les politiques
2. Assurer la collecte, le suivi et la publication de données
3. Soutenir la recherche
4. Encourager le développement continu de l'éducation aux médias
5. Faire évoluer les mécanismes de responsabilité



Que faire si seuls quelques domaines sont pertinents ?

La Recommandation a été structurée de manière à pouvoir choisir les éléments qui reflètent le mieux la situation à laquelle une institution ou un pays est confronté, un peu comme une approche « à la carte ». Par exemple, si l'éducation aux médias est un domaine sous-développé, la Recommandation suggère des moyens d'y remédier, notamment par la promotion d'une éducation aux médias intégrant les questions de genre à l'intention des jeunes générations de façon à leur donner les outils qui leur permettront de juger de façon responsable différentes formes de contenus audiovisuels et de porter un regard critique sur les représentations des femmes et des hommes. Cela permettra de s'assurer que les jeunes sont capables de décoder les stéréotypes sexistes véhiculés dans les contenus audiovisuels et d'apprendre à les rejeter.

Que signifie exactement « faire évoluer les mécanismes de responsabilité » ?

L'un des constats évidents du mouvement #MeToo est que le secteur de l'audiovisuel n'a pas été mis face à ses responsabilités dans le passé. La Recommandation encourage une plus grande responsabilisation des fournisseurs de services audiovisuels qui proposent des contenus susceptibles d'être considérés comme contraires à l'égalité de genre. La Recommandation soutient également les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes qui défendent l'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant à ce qu'elles puissent faire partager leurs préoccupations avec les organismes de lutte contre les discriminations ou les commissions d'éthique.

Comment les données statistiques sont-elles recueillies et partagées ?

La Recommandation dresse une liste détaillée des indicateurs de performance permettant de recueillir des données « hors écran » et « à l'écran », couvrant des domaines allant des festivals cinématographiques à l'enseignement dans les écoles de cinéma, en passant par les organes décisionnels dans tous les domaines.

Elle établit un classement à deux niveaux entre les domaines de collecte de données prioritaires (phase I) et les éléments à collecter dans un second temps (phase II).

N'y a-t-il pas déjà une multitude de données collectées sur les inégalités entre les femmes et les hommes ?

Le recueil des données sur les inégalités entre les femmes et les hommes s'est fait de manière très progressive. La Recommandation préconise une collecte des données harmonisée, par des organes compétents (notamment l'Observatoire européen de l'audiovisuel) et constitue un cadre qui permet le recueil et le partage de données à travers l'Europe et au-delà de ses frontières, dénonçant ainsi, de manière plus visible, les inégalités entre les femmes et les hommes.